

1206556401

DATE DEPOT :	2012-07-13
NUMERO DE DEPOT :	2012R065478
N° GESTION :	1988B10113
N° SIREN :	347726465
DENOMINATION :	CEDH - CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT D
ADRESSE :	68 BD MALESHERBES 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/06/29
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

EC 29-6-12
CK-MT

CEDH
Centre d'Enseignement et de Développement de l'Homéopathie
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €
Siège social : 68, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
347 726 465 R.C.S. Paris
883 1013

06

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2012

GREFFE de PARIS
I M (R)
13 JUIL. 2012
N° DEPOT 65478

L'an 2012 et le 29 juin, au siège social,

IFCH – INTERNATIONAL FOUNDATION FOR CLINICAL HOMEOPATHY, association loi 1901 dont le siège est situé 68, boulevard Malesherbes – 75008 Paris, représentée par son Président, M. Gilles Chaufferin,

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 16 € composant le capital de la société CEDH, associé unique de ladite société,

.....

II - A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

.....

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours - Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

.....

QUATRIÈME DÉCISION

(Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social
Modification corrélative des statuts)

L'associé unique décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer respectivement au 1er septembre et au 31 août.

L'associé unique constate que l'exercice en cours, ouvert le 1er janvier 2012 et qui sera clos le 31 août 2012, sera réduit de quatre mois et aura ainsi une durée exceptionnelle de huit mois.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la manière suivante :

« Article 14 – Exercice social

L'exercice commence le 1er septembre et finit le 31 août de l'année suivante.

A la clôture de chaque exercice, la gérance dresse l'inventaire de l'actif et du passif et établit les comptes annuels. Elle établit également le rapport de gestion. »

Enregistré à : SIE 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
Le 12/07/2012 Bordereau n°2012/3 059 Case n°34
Enregistrement : 125 € **Pénalités :**
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Inspecteur des finances publiques

Michel QUEIPO
Inspecteur
des Finances publiques

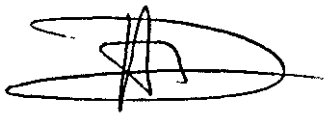
CINQUIÈME DÉCISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pour extrait certifié conforme
La Gérance



CEDH
Dr Antoine Demonceaux
Gérant, Directeur Médical & Pédagogique
68 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Tél. +33 6 12 946 947
Mail : antoine.demonceaux@gmail.com
www.cedh.org